

République Française  
Département CHER  
**VILLEQUIERS**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

L'an 2023, le 31 Mai à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEQUIERS s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MEREAU Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/05/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe, LEVEQUE Amaud, PETIT Hervé

**Excusée** : Mme CUVIGNY Noémie

**Absente** : Mme BRUNET Aurélie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE  
Le : **03 JUIN 2023**  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VAGNAT Sabine

### 2023\_05\_04 – CDC LA SEPTAINE - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le PLUi de la communauté de communes de La Septaine,  
Vu la délibération n°2022-11-128 en date du 14 novembre 2022 portant modification du PLUi de la communauté de communes de La Septaine,  
Vu le courrier de demande d'avis en date du 26 avril 2023 sur le dossier de modification simplifiée lancée par la communauté de communes de La Septaine,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis FAVORABLE sur la modification simplifiée lancée par la communauté de communes de La Septaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/06/2023

Le Maire

Pascal MEREAU



La Secrétaire de séance

Sabine VAGNAT

Publicité des actes de la commune par voie électronique et affichage en mairie le